

Plans de Paysage

7 novembre 2019



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie

L'origine des plans de paysage

- Une démarche engagée expérimentalement par l'État et les collectivités locales dès ... 1990.
- Les objectifs assignés
 - ◆ Un document de référence commun entre l'État et les collectivités
 - ◆ Une démarche de projet sur un territoire en transformation / sous pression
 - ◆ La nécessité d'une réflexion à une échelle pertinente du paysage
 - ◆ Un partenariat local indispensable
 - ◆ Une démarche à visée opérationnelle
 - ◆ **Une interaction assumée avec les documents d'urbanisme**
- Une démarche en trois étapes « classique »
 - ◆ Le diagnostic
 - ◆ L'expression du projet d'évolution
 - ◆ La définition du programme d'actions



Les bases du plan de paysage

- La Convention Européenne du Paysage de Florence, signée en 2000 et ratifiée en France en 2006.
- Un préambule qui insiste sur le rôle du paysage pour les populations (cadre de vie), et qui donne une définition claire.
 - ◆ «Paysage» désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.
- Les bases du plan de paysage se retrouvent dans les item de l'article 1 :
 - ◆ Politique du paysage, au travers de stratégies et d'orientations par les autorités publiques compétentes
 - ◆ Objectif de qualité paysagère, correspondant aux aspirations des populations
 - ◆ Protection des paysages par le maintien d'aspects significatifs
 - ◆ Gestion des paysages, dans une perspective de développement durable et avec un souci d'harmonie
 - ◆ Aménagement des paysages, visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages, selon une composante prospective

Le plan de paysage, un outil au service de l'aménagement des territoires

- Le plan de paysage n'est pas une démarche obligatoire
- Il concerne tous les types de paysages, du quotidien au remarquable, urbains, ruraux ...
- C'est potentiellement :
 - ◆ **Un outil stratégique partagé** sur un territoire (élus, acteurs, population)
 - ◆ Un outil d'aide à la décision (document cadre) **pouvant être réinvesti dans la planification ou les projets**
 - ◆ Un outil qui définit **des axes d'interventions et un programme d'actions** s'appliquant à d'autres stratégies ou politiques publiques
- Cette démarche doit vivre sur le long terme
 - ◆ Adopter une démarche à la bonne échelle d'intervention avec un portage politique, une gouvernance (CC, CA, PETR, PNR ...)
 - ◆ Assurer une animation technique sur le long terme (réfèrent technique)

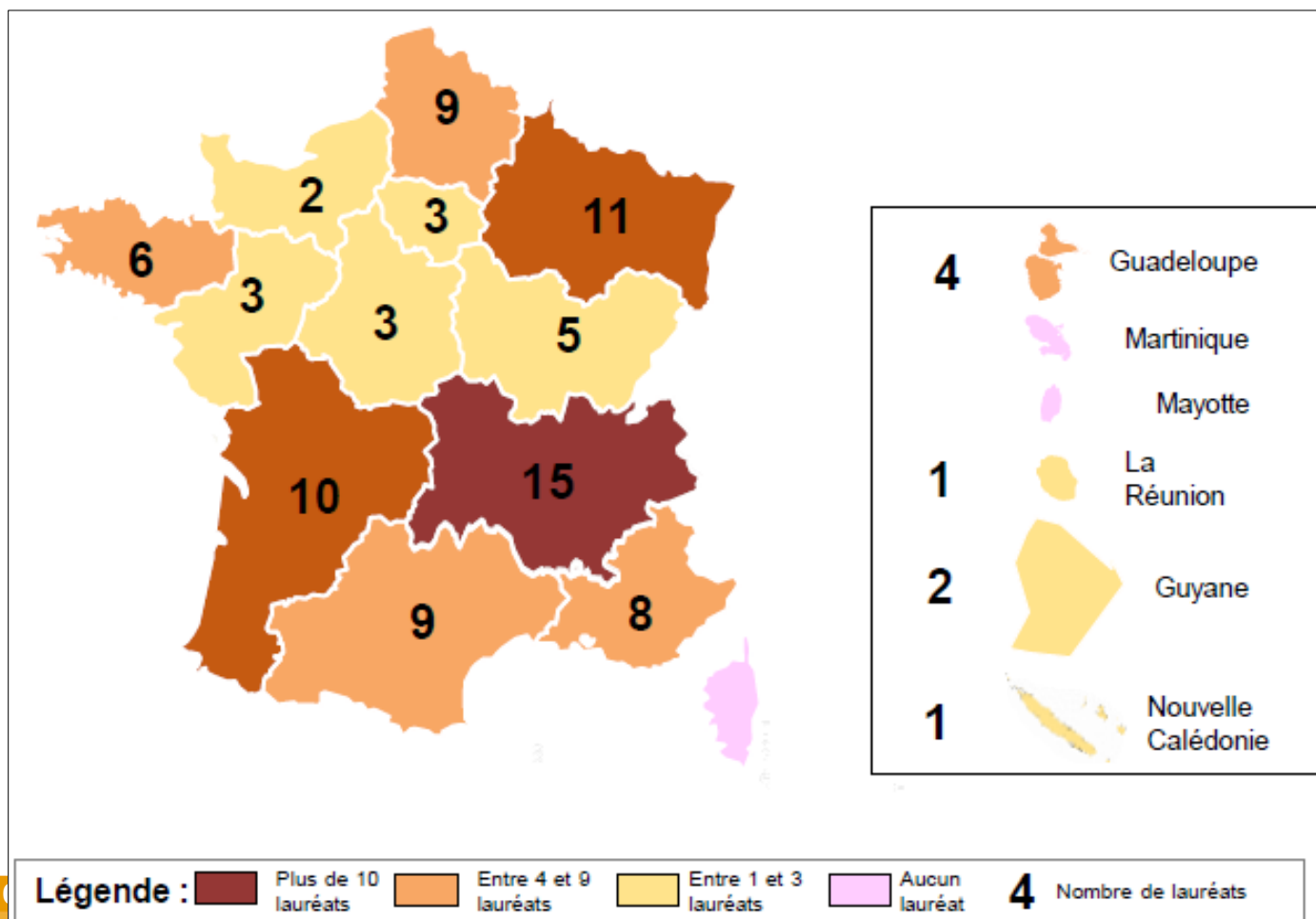
Exemple du territoire de la Haute-Bruche, en Alsace (plus de 25 ans d'interventions sur le paysage)

Le renouveau des plans de paysages ...

- Fin 2012, organisation d'un **appel à projet national** pour relancer la démarche des plans de paysage
- Retenir des territoires pour expérimentation et évolution de la méthodologie
- Une reconduction bisannuelle (2013, 2015, 2017) puis annuelle (2018, 2019) retenant 25/15 lauréats chaque année.
- Actuellement **près de 100 territoires ont lancé / finalisé** leur démarche contribuant ainsi à :
 - ◆ Des retours d'expériences diversifiés
 - ◆ Un affinement de la méthodologie + rédaction de documents annexes
 - ◆ La possibilité de faire école localement ...
- Les démarches hors appel à projet émergent timidement (Occitanie)
 - ◆ PNRHL sur le Minervois et la vallée du Thoré (2 PP), PNRPA avec un PP sur la transition énergétique et climatique
 - ◆ Réseau des Grands Sites de France avec 6 territoires lancés dans un PP (dont 3 en Occitanie) et transition énergétique en 2019

Le renouvellement des plans de paysages ...

- Typologie des structures porteuses (2013-2018) :
 - ♦ 55 EPCI ou communes
 - ♦ 18 Parcs (16 PNR et 2 PN)
 - ♦ 13 SM de SCOT, de Pays, de Grand Site
 - ♦ 6 autres (association, PETR, Conseil régional ...)



Le plan de paysage, un outil au service de l'aménagement des territoires

- **Démarche politique et technique volontaire locale**, destinée à définir une stratégie pour un aménagement équilibré d'un territoire donné.
- Des études spécifiques en trois temps :
 - ◆ **Construire un diagnostic**
 - ◆ **Formuler une stratégie au travers la définition collective des objectifs de qualité paysagère**
 - ◆ **Définir un programme d'actions**
- Un processus exigeant qui repose sur quatre principes :
 - ◆ Avoir une bonne **connaissance de son territoire**
 - ◆ S'engager dans un processus de **concertation / association des acteurs** et de la population en général
 - ◆ S'assurer d'avoir les **moyens techniques et humains** nécessaires aux ambitions du projet
 - ◆ Être en capacité d'assurer l'**animation technique** sur le long terme et le portage politique

1 - Le diagnostic, du constat aux enjeux

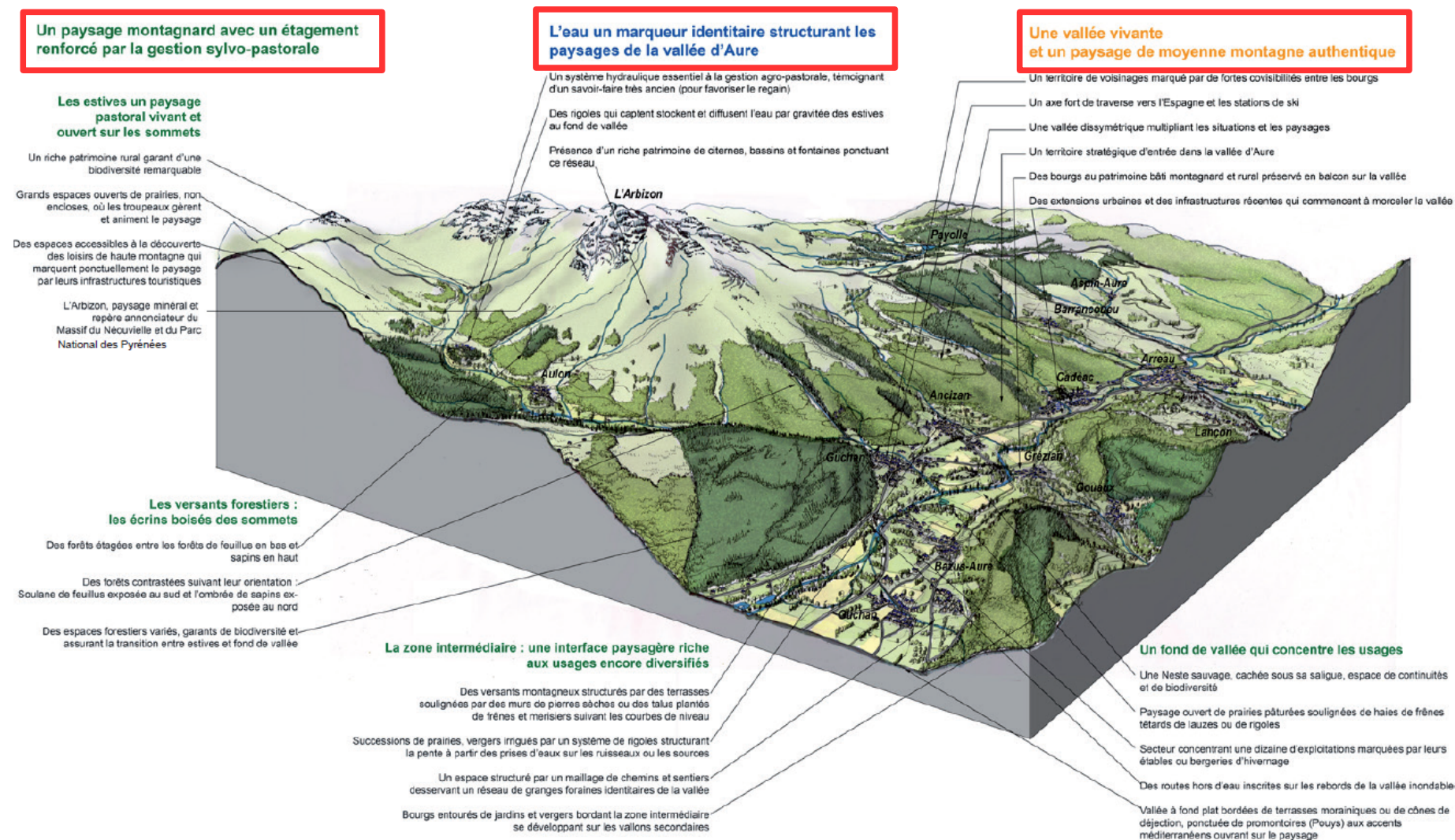
- Identifier et caractériser les **unités et structures paysagères**
 - ◆ Les unités paysagère du territoire du PP, en lien avec les UP des atlas de paysage
 - ◆ Les représenter graphiquement (bloc-diagramme)
- Appréhender les **dynamiques paysagères** de son territoire
 - ◆ Evolution des paysages et des structures paysagères
 - ◆ Enjeux actuels et évolutions tendanciennes
 - ◆ Observatoires du paysage (photos ancienne / actuelle)
- Qualifier les **paysages**
 - ◆ Les valeurs paysagères portées par les acteurs du territoire (esthétiques, symboliques, culturelles, économiques...)
 - ◆ Atouts et faiblesses
 - ◆ Enjeux, dysfonctionnements, incohérences



1 - Le diagnostic, du constat aux enjeux

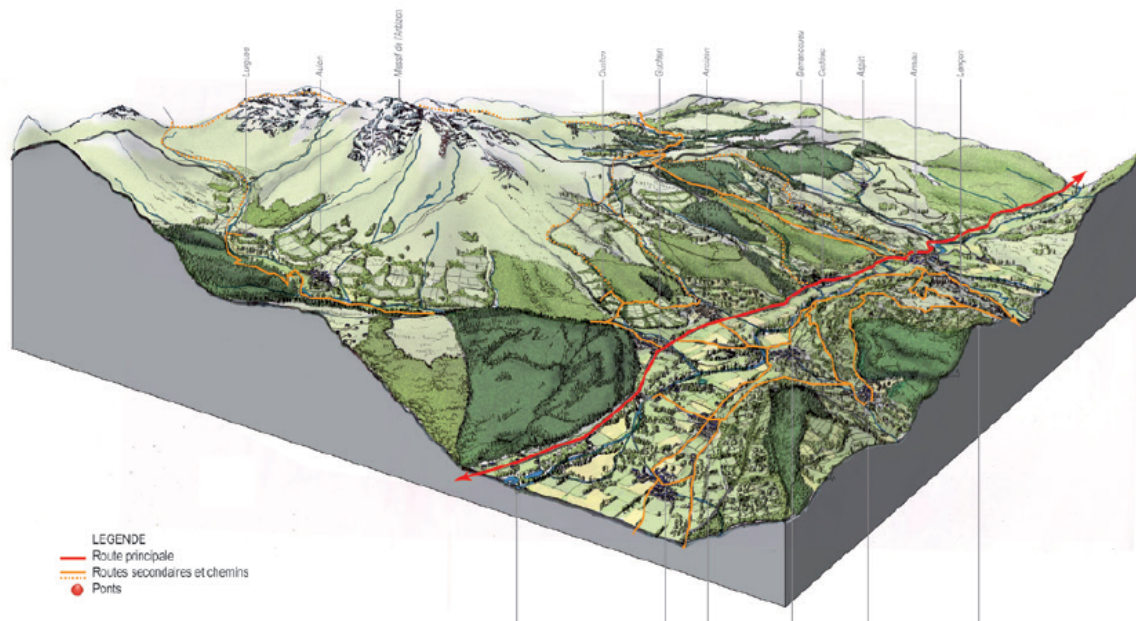
BLOC-DIAGRAMME DE SYNTHÈSE DES PAYSAGES DES VEZIAUX D'AURE

Un paysage garant d'un montagnard avec un étagement renforcé par la gestion sylvo-agro-pastorale



1 - Le diagnostic, du constat aux enjeux

2.6 Les évolutions du paysage agro-pastoral



LES RISQUES des dynamiques en cours

Extension des villages sur la zone agricole et inondable

Reboisement des zones intermédiaires

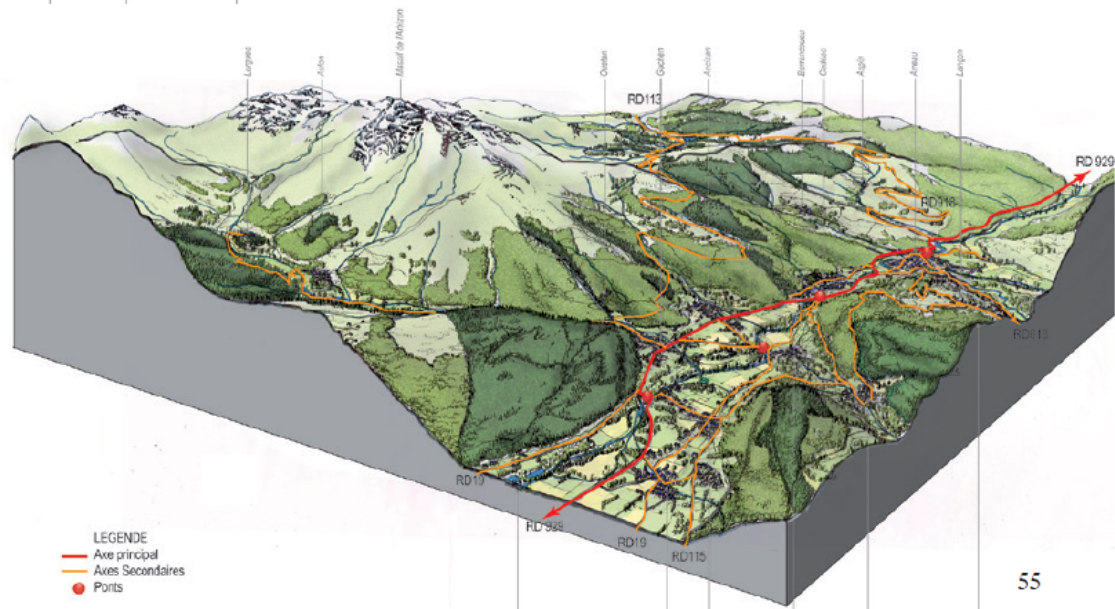
Abandon des estives et enrichissement

Extension de la forêt vers les sommets

Diminution du potentiel nourricier des terres agricoles

Déconnexion de la vallée avec le territoire MONTAGNARD
Mise à distance avec NATURE

BLOC-DIAGRAMMES de comparaison des évolutions du paysage entre XIXème et XXème siècle



Véziaux d'Aure, dynamiques

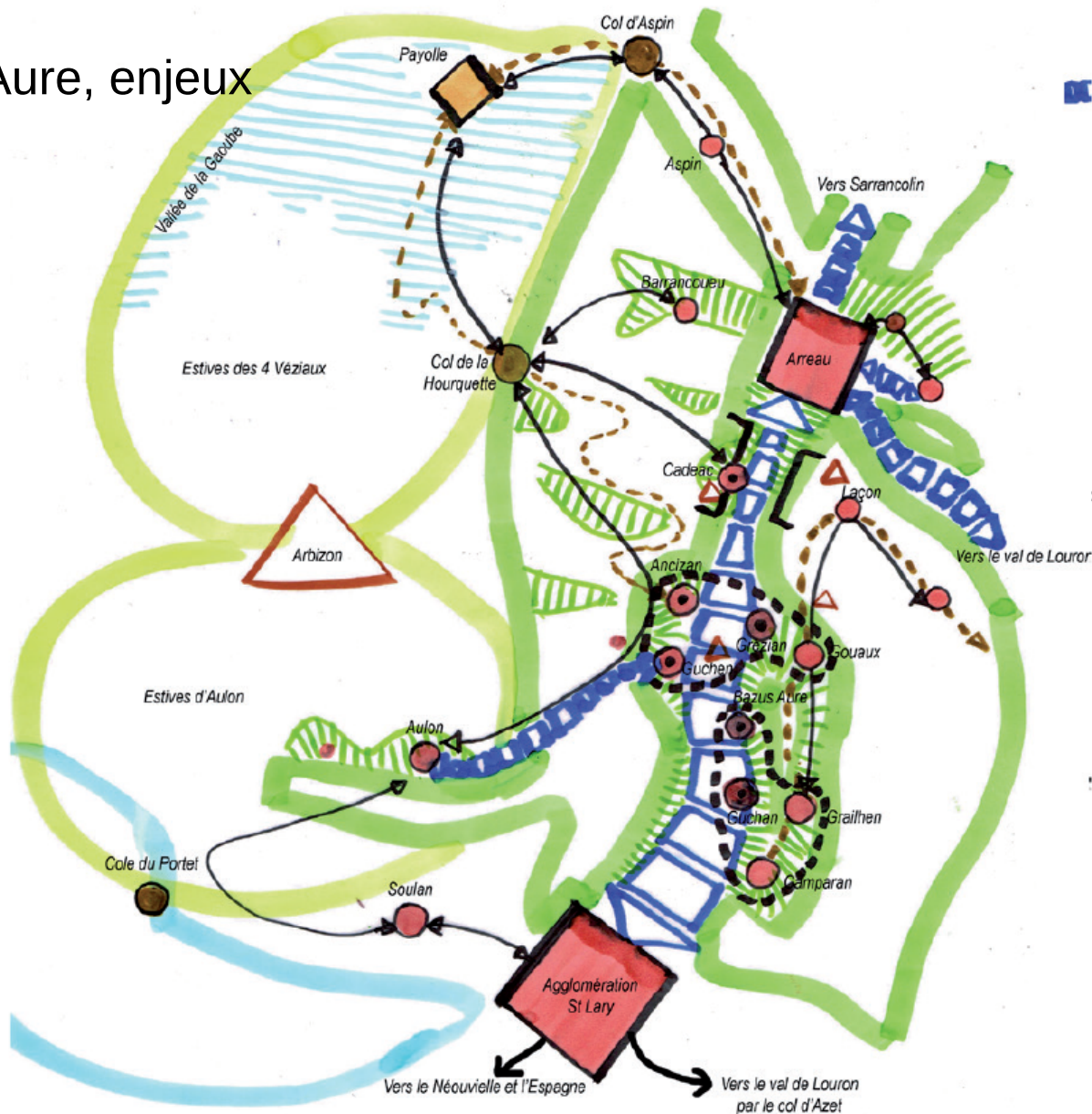


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

1 - Le diagnostic, du constat aux enjeux

Des enjeux qui se posent de manière différenciée sur le territoire avec un potentiel à mettre en cohérence sur l'ensemble de la vallée

Véziaux d'Aure, enjeux



LEGENDE :

ENJEUX LIES AU PASTORALISME ET A L'EAU
Assurer la continuité et qualité de l'espace agro-naturel de fond de vallée pour garantir la lisibilité des paysages – Maîtriser la gestion des flux et des développements urbains ou d'activités dans l'espace sensible de la vallée

- Retrouver la qualité et la diversité paysagère des zones intermédiaires prioritairement entre et autour des bourgs en valorisant le système hydraulique structuré sur les terrasses et le patrimoine associé
- Concilier les multiples usages des versants forestiers tout en renforçant leur biodiversité
- Préserver l'agropastoralisme des estives tout en le conciliant avec les usages de loisirs et tourisme et en maintenant leur biodiversité
- Préserver et reconnaître les sites remarquables des estives des 4 Véziaux (Vallée de la Gaoube – Forêt jardinée du Différend et vallons d'Artigou)

ENJEUX LIES AUX VILLAGES ET A LA JEUNESSE

- Villages portes à structurer en cohérence avec le contexte paysager
- Bourg de fond de vallée à contenir et valoriser dans leur dimension patrimoniale
- Bourg en balcon à silhouette remarquable à préserver, valoriser les ouvertures sur la vallée
- Village d'altitudes à préserver (granges-hameau...)

Relations fonctionnelles anciennes et visuelles fortes entre les bourgs constituant un ensemble urbain/agropastoral cohérent

Porte sur la Vallée d'Aure à valoriser et maîtriser

ENJEUX LIES A LA VALLEE ET A LA MOYENNE MONTAGNE

- Mettre en scène les cols, canaliser les véhicules et organiser les départs sur les sentiers de crêtes
- Valoriser les axes transversaux reliant le fond de vallée aux estives par les zones intermédiaires et les versants boisés
- Valoriser les repères et promontoires remarquables du territoire
- Valoriser les routes en promontoires offrant des belvédères et panoramas sur le grand paysage
- Améliorer tout en encadrant l'accueil touristique sur le site de Payolle
- Intégrer le paysage du domaine skiable de Saint-Lary-Soulan dans la continuité de celui des estives et limiter l'impact des infrastructures

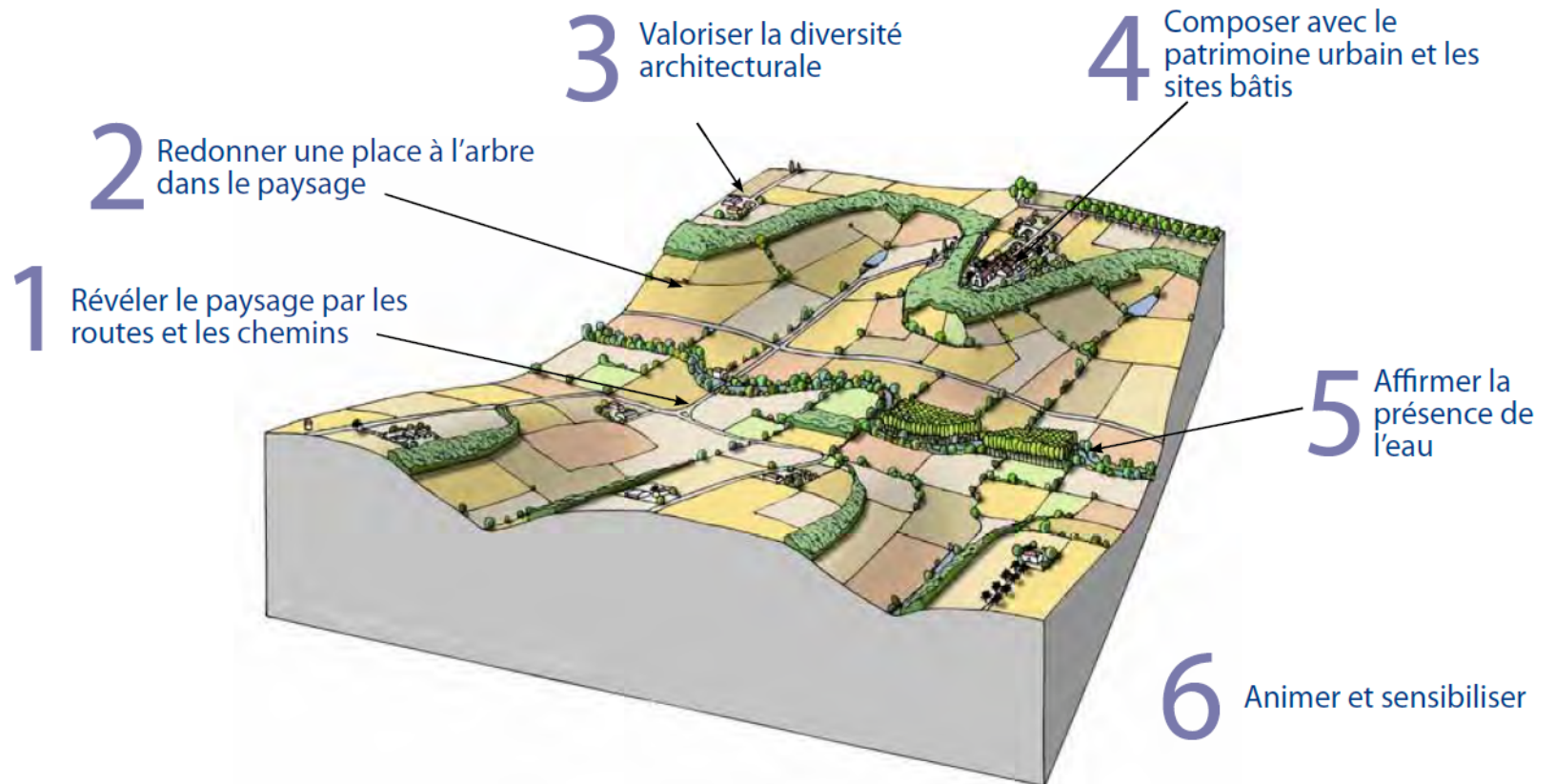
2 - Les objectifs de qualité paysagère

- Prise en compte des paysages dans les politiques publiques → **objectifs de qualité paysagère**
- Terme existant dans la convention paysage, repris en 2014 par la loi ALUR
 - ◆ Une première transcription dans le code de l'urbanisme au niveau des SCOT et des PLU(i) – Article L 141-4 (PADD)
- Terme repris par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages en 2016 (article 171)
 - ◆ Une transcription dans le code de l'environnement – Article L 333-1 (PNR) et surtout dans l'article L 350-1 C traitant spécifiquement du paysage
- Formuler des objectifs de qualité paysagères c'est :
 - ◆ **comprendre comment ce paysage a évolué dans le temps,**
 - ◆ **tenter de réfléchir ensemble à son évolution,**
 - ◆ **faire des choix partagés pour guider l'évolution du territoire et des paysages**

2 - Les objectifs de qualité paysagère

6 Objectifs de qualité paysagère

Lomagne gersoise



2 - Les objectifs de qualité paysagère

BLOC-DIAGRAMME DES 3 OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE : 16 orientations à décliner en actions

1 - Remettre l'agriculture, le pastoralisme et la sylviculture au cœur de l'identité montagnarde de demain

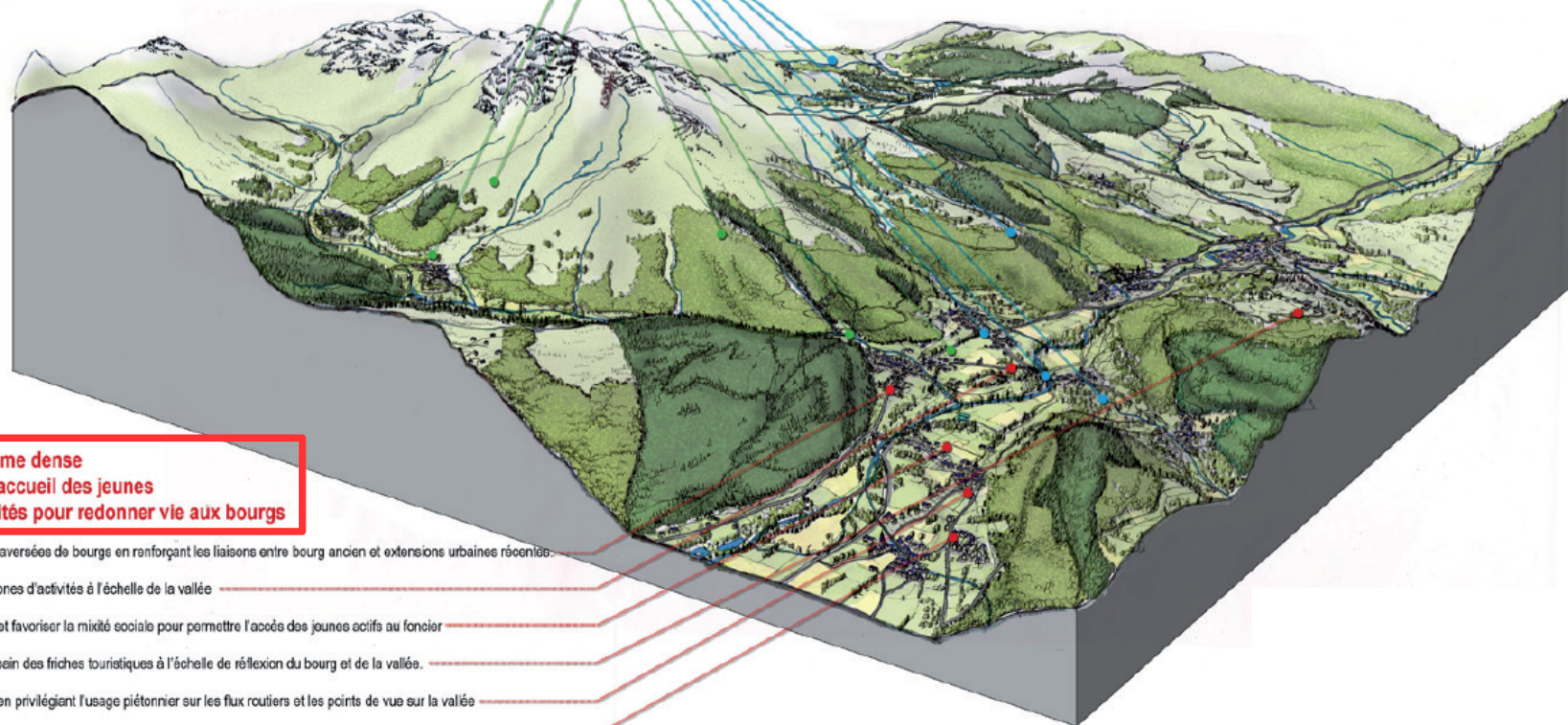
- 1.1- Préserver des terres agricoles du fond de vallée
- 1.2- Valoriser les zones intermédiaires et la diversité de leurs usages : fruitier, agricole et forestier
- 1.3- Gérer la forêt avec sa multifonctionnalité, comme patrimoine paysager et potentiel économique en assurant sa biodiversité entre forêts de feuillus et conifères.
- 1.4- Privilégier l'usage agropastoral des estives tout en valorisant les patrimoines culturels et naturels
- 1.5- Privilégier la transmission de l'outil agricole, la reprise des exploitations et les modes de gestion agri-environnementale pour assurer le maintien des structures paysagères ouvertes

3 - Valoriser la diversité du paysage montagnard habité : transmettre son patrimoine culturel et sa biodiversité

- 3.12 - Associer tourisme et économie locale, dans le respect des sites (vente directe, événements culturels, accueil, éco-tourisme...)
- 3.13- Protéger et valoriser les éléments remarquables qui font l'identité du paysage (Trame Verte et Bleue) de la vallée aux vals secondaires
- 3.14- Préserver et valoriser le patrimoine associé à l'eau, systèmes d'irrigation gravitaire des estives au fond de vallée (leyté, rigole, moulin, scierie, lavoir et fontaine, abreuvoir, clierne, filature...)
- 3.15- Valoriser les routes touristiques et sentiers de mi-pente en belvédères sur la vallée : les points de vue et le patrimoine culturel associé (carrère, rocher, four à chaux, chapelle, col, cabane...)
- 3.16- Etendre la connaissance et préserver la biodiversité des sites remarquables : saligues, pouys, serres, forêt du Différend, vallée de la Gacube ...

2 - Favoriser un urbanisme dense autour du bourg et l'accueil des jeunes et de nouvelles activités pour redonner vie aux bourgs

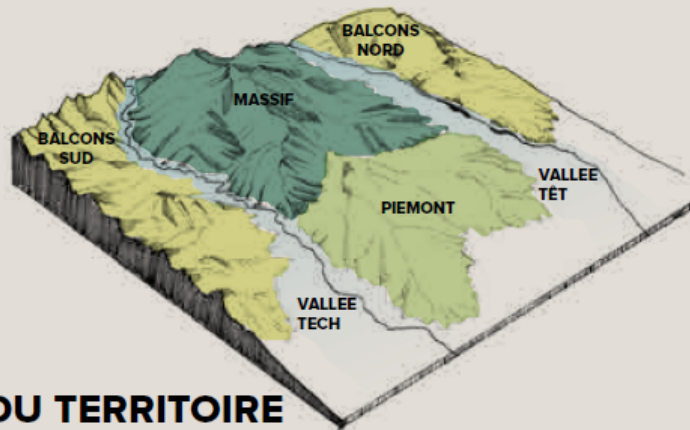
- 2.6- Sécuriser le RD 929 dans les traversées de bourgs en renforçant les liaisons entre bourg ancien et extensions urbaines récentes.
- 2.7- Réfléchir à l'implantation des zones d'activités à l'échelle de la vallée
- 2.8- Proposer un urbanisme dense et favoriser la mixité sociale pour permettre l'accès des jeunes actifs au foncier
- 2.9- Favoriser le renouvellement urbain des friches touristiques à l'échelle de réflexion du bourg et de la vallée.
- 2.10- Valoriser les espaces publics en privilégiant l'usage piétonnier sur les flux routiers et les points de vue sur la vallée
- 2.11- Intégrer les caractéristiques montagnardes dans les extensions urbaines et les adapter à la vie contemporaine



Véziaux d'Aure

2 - Les objectifs de qualité paysagère

PLAN DE PAYSAGE DU
MASSIF DU CANIGO
coloco + Véronique Mure



ENSEMBLE DU TERRITOIRE

OQP 1 - Respecter l'identité du territoire

- ET.1.1 Partager une vision commune du territoire
- ET.1.2 Habiter en harmonie avec le territoire dans le respect de l'esprit/identité des lieux
- ET.1.3 Garantir l'image emblématique depuis les points de vue remarquables
- ET.1.4 Contenir et maîtriser le développement urbain
- ET.1.5 Préserver les limites des entités paysagères

OQP 2 - Préserver et valoriser les paysages et espaces naturels remarquables

- ET.2.1 Protéger l'intégrité paysagère des entités
- ET.2.2 Favoriser les continuités opérationnelles des corridors écologiques
- ET.2.3 Gérer l'impact visuel des projets, notamment énergétiques et urbains
- ET.2.4 Sensibiliser à la propreté et à la sobriété

OQP 3 - Mettre en cohérence et valoriser la découverte et la pratique du territoire

- ET.3.1 Gérer la signalétique directionnelle et la répartition des flux pour valoriser le patrimoine local
- ET.3.2 Définir les besoins et les lieux d'équipement fonctionnels
- ET.3.3 Améliorer l'expérience physique et la qualité de découverte du territoire

4. OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE



Canigo

LES BALCONS

OQP 1 - Respecter l'identité du territoire

- B.1.1 Préserver le charme des villages pittoresques participant à la qualité de la destination
- B.1.2 Développer une économie locale en favorisant les circuits courts et la production/artisanat local

OQP 2 - Préserver et valoriser les paysages et espaces naturels remarquables

- B.2.1 Donner à voir la géographie du territoire et valoriser son image emblématique
- B.2.2 Rendre lisible l'histoire et la diversité des paysages pour sensibiliser et éduquer les acteurs du territoire
- B.2.3 Gérer l'évolution des milieux pour préserver les perspectives paysagères, les points de vue et les panoramas

OQP 3 - Mettre en cohérence et valoriser la découverte et la pratique du territoire

- B.3.1 Relier les espaces de vie et les points d'attraction par des parcours doux aménagés et variés
- B.3.2 Proposer des itinéraires paysagers offrant une lecture très qualitative du territoire

3 - Le programme d'actions

- La réponse aux objectifs de qualité paysagère passe par un **programme d'actions** décliné en orientations selon trois axes :
- la protection des paysages
 - ◆ **actions de conservation** et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage (valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine) ;
- la gestion des paysages
 - ◆ **actions visant à entretenir le paysage** afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales ;
- l'aménagement des paysages
 - ◆ **actions au caractère prospectif** visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages ;
- Avec une réflexion collective et partagée (faisabilité sociale, technique et financière des actions)

3 - Le programme d'actions

- Ces actions peuvent se décliner en interventions :
 - ◆ réglementaire (ex : documents d'urbanisme),
 - ◆ pédagogique (ex : outils de sensibilisation, de communication, des recommandations, ...),
 - ◆ opérationnelle (renvoyer par exemple à des opérations d'aménagement ou à des documents de gestion, ...)
- Définir les modalités d'animation du plan de paysage, dans la durée, intégrant un regard sur les politiques publiques sectorielles à l'œuvre
- Envisager un suivi et une évaluation régulière de ces actions (programmation, tableau de bord, indicateurs)



Véziaux d'Aure

6.4 GUCHEN

BOURG EN TERRASSE SUR LA VALLEE
PAYSAGE PASTORAL DE PRAIRIES DU FOND DE VALLEE
PATRIMOINE DE MAISONS MEDIEVALES ET JARDINS EN TERRASSES
DEPART DE LA ROUTE TOURISTIQUE DE LA HOURQUETTE D'ANCIZAN ET DU VAL D'AULON

ACTIONS 1.1 - 1.2 et 3.13 - Protection du fond de la vallée agricole. Valoriser les zones intermédiaires et, le paysage remarquable de la Neste TVB trame verte et bleu

Préservation des terres agricoles du fond de vallée / Extensions urbaines.
Valoriser les espaces publics et les perspectives sur la vallée.
Biodiversité de la neste, des milieux humides, saligues, haies, prairies, les 2 Pouys.
Terrasses et jardins autour du bourg.
Préservation du Val du ruisseau du Lavedan TVB trame verte et bleu.

ACTIONS 2.8 - 2.9 et 2.11 - Proposer un urbanisme dense, de nouveaux quartiers favorisant la mixité sociale et intégrer les caractéristiques montagnardes
Redéfinition des franges urbaines et du potentiel constructible pour limiter la consommation d'espace dans le fond de vallée.
Réflexion sur les extensions urbaines pour assurer la compacité du Bourg sur les terres hors de la vallée agricole.
Recomposition urbaine du site de l'ancien sanatorium / Etude ECO quartier aménagement paysager et urbain du site.

ACTION 3.14 - Valorisation et restauration du patrimoine lié à l'eau renouer avec la Neste la centrale hydro électrique (réinvestir l'eau comme élément identitaire fort) et valorisation du petit patrimoine rural lié à l'eau, rigoles, moulins, fontaines...

ACTION 3.15 - Valorisation de la route touristique du val d'Aulon et des sentiers de mi pente
Valoriser le Val d'Aulon, accès à la haute montagne (Arbizon et Néouvielle) et des sentiers de transhumance et de son patrimoine rural vers Aulon et de randonnées (liaisons vers le GR10 et les crêtes).
Valorisation des sentiers de mi-pente vers Ousten, Ancizan et de leurs belvédères sur la vallée en lien avec les 2 Pouys (belvédères sur la vallée et Milieux méditerranéens), la chapelle, et vers l'autre rive vers Grézian et Bazus Aure.



*Préserver les terres agricoles et la structure du bourg en balcon sur la vallée de la Neste et le versant forestier de Gonaux.
En bleue les extensions urbaines qui posent question.
En vert la continuité paysagère à préserver dans la trame verte et bleue le long du ruisseau et vers les deux Pouys.*



Carte de valorisation du paysage.





Action nécessitant un animateur



Éléments à intégrer dans le PLUi



Action localisée (voir carte p 28 - 29)



Action ayant été plébiscitée dans le cadre de la concertation

(Le numéro de rang 1 à 10 suivant le pictogramme indique l'importance accordée à l'action
Le rang 1 est donné à l'action la plus fréquemment plébiscitée)

3 - Le programme d'actions

Labastide-Murat

A.1 Une agriculture qui valorise les patrimoines ruraux (paysagers, agraires et écologiques)



ACTION N°1 - Maintenir et favoriser les pratiques agricoles propices aux pelouses sèches et aux prairies naturelles de fond de combe.

		Outils existants	Partenaires
	Poursuivre les actions Natura 2000 de préservation des prairies naturelles de fauche en fond de combe et des pelouses et des landes en mobilisant les outils adaptés (AFP, contrats Natura 2000 dont MAEC, etc.).	Natura 2000	Initiateur : Parc Chambre d'agriculture Conseil Départemental
★	Identifier les secteurs de préservation des pelouses sèches et prairies naturelles de fond de combe à traiter qui ne sont actuellement pas compris dans des périmètres d'intervention et qui ont un intérêt paysager et écologique, et mettre en œuvre les pratiques agricoles adaptées		CAUE Parc
	Soutenir et développer le sylvo-pastoralisme et développer des opérations de réouverture de surfaces embroussaillées (AFP)	plaquette sylvopastoralisme du Parc	Chambre d'agriculture Conseil Départemental Parc

ACTION N°2 - Préserver et restaurer les maillages de murets emblématiques structurants fortement le paysage. La frange Est du territoire s'étendant de Lunegarde jusqu'à Orniac est identifiée comme prioritaire pour cette action.

		Outils existants	Partenaires
👤	Définir une méthodologie à l'échelle intercommunale puis identifier, à l'échelle communale, les linéaires et les maillages de murets emblématiques à conserver ou à restaurer à partir des critères de sélection identifiés au plan de paysage. <ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les élus et/ou les habitants et les associations via des commissions locales de concertation pour identifier les secteurs de murets concernés. Expérimenter avec deux communes volontaires Conduire des actions d'animation et de sensibilisation auprès des agriculteurs. voir annexe 3		Initiateur : CCCLM Parc, CAUE Communes
📁	Repérer au PLUi les murets ou maillages de muret structurants au regard de leur intérêt patrimonial, paysager ou écologique. voir annexe 3		Initiateur : CCCLM Parc, CAUE
	Identifier des personnes ressources compétentes afin d'assurer la formation d'acteurs locaux et la transmission des savoir-faire de la construction en pierre sèche		Initiateur : CCCLM Initiateur : CCCLM
👤	Organiser et mettre en place des chantiers de restauration participatifs.		Initiateur : CCCLM Communes



La concertation tout au long de la démarche

Lomagne gersoise / Vallée de l'Hérault / Grand albigeois

Les quatre temps de l'atelier

- 1 « Un de vos amis est de passage par ici. Il dispose d'une heure. Vous vous piquez au vif de lui faire apprécier vos paysages. Que lui montrez-vous ? »
- 2 « Quelles évolutions voyons-nous depuis une dizaine d'années ? Quelles sont celles que nous craignons ? que nous apprécions ? Qui pourrait faire quoi dans les années à venir ? »
- 3 Mise en commun de ce que chaque groupe a vu, proposé.
- 4 Débat final pour faire ressortir quelques enjeux ou actions possibles



La concertation tout au long de la démarche

Labastide-Murat / Canigo

Quel paysage pour mon village?

EXPOSITION INTERACTIVE
Présentation des enjeux et des orientations

Lentillac du Causse, mardi 9 décembre, 18h30.
Soirée de vernissage à la salle des fêtes.

Labastide-Murat, samedi 13 décembre .
À l'occasion du marché de Noël.

Montfaucon, samedi 20 décembre .
À l'occasion du marché de Noël.

Votre point de vue, nous intéresse. Venez exprimer votre avis.

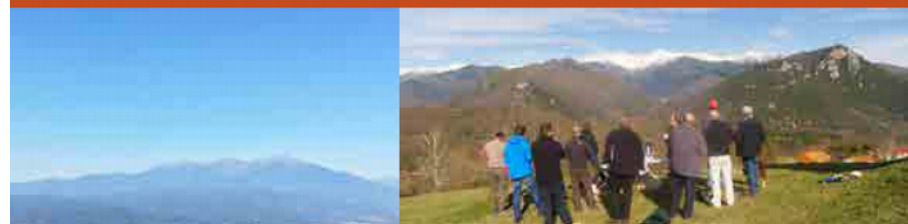
Parc naturel régional des Causses du Quercy
Communauté de Communes de Labastide-Murat
Plan de paysage Causse de Labastide-Murat



Atelier de terrain participatif dans les Aspres - Coloco



Atelier de terrain participatif dans les Aspres - Coloco



Atelier de terrain participatif dans en Vallespr - Coloco



Rencontres diverses et concertations sur le territoire - Coloco



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

La concertation tout au long de la démarche

En-Visage Ton Paysage

Plan Paysage du Causse de Labastide-Murat

Accueil Qu'est-ce que c'est ? L'exposition en virtuel **Les actions** Carte du petit patrimoine

CALENDRIER ACTIONS DU PLAN DE PAYSAGE

Bientôt de
nouvelles
actions...
Restez informés
grâce à ce blog !

Les actions

LE PROGRAMME D'ACTION DU PLAN DE PAYSAGE A ABOUTI À 99 ACTIONS !

Parmi celles-ci 41 vont trouver une application à court terme:

- certaines font déjà l'objet de programmes en cours de réalisation;
- d'autres vont alimenter le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la Communauté de communes en participant au choix des terrains à aménager ou au contenu du règlement;
- d'autres encore composent le programme d'action 2016 que le Parc, la Communauté de communes et le CAUE du Lot vont immédiatement mettre en oeuvre.



LE PLAN DE PAYSAGE ET LE PLUI

Une vingtaine d'actions vont prendre effet au travers du PLUI.

CARTE DU PETIT PATRIMOINE

Consultez et
participez à la carte
de recensement du
petit patrimoine
naturel et bâti de la
Communauté de
communes.
[en savoir plus...](#)

UN PARTENARIAT



POUR SUIVRE
L'ACTUALITÉ DU
BLOG, INDIQUEZ
VOTRE ADRESSE
MAIL CI-DESSOUS

Email add

RECHERCHER
DANS CE BLOG



Merci pour votre écoute

Site extranet

<http://planpaysage.din.developpement-durable.gouv.fr/>

Nom utilisateur : planpaysage

Mot de passe : extr@planpaysage